

Toutefois, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, M. Chardel lui prêta de nouveau serment. Sous la Restauration, il conserva encore ses fonctions judiciaires. Ayant manifesté, dans les dernières années du règne de Charles X, des tendances « constitutionnelles » et libérales, il fut choisi le 21 avril 1823, par les électeurs du 6^e arrondissement de Paris pour les représenter à la Chambre des députés : élu par 370 voix (688 votants, 802 inscrits), il vota plusieurs fois avec l'opposition, et s'éleva à la tribune contre l'institution des juges-auditeurs, par cette raison qu'elle créait des magistrats amovibles, et plaçait ainsi la justice dans les mains du pouvoir. Réélu député le 12 juillet 1830, par 568 voix (616 votants, 870 inscrits), M. Chardel prit part aux journées de juillet et présida un comité insurrectionnel. La commission municipale le nomma directeur général des postes ; mais à l'avènement du ministère Guizot, il échangea ces fonctions contre celles de conseiller à la Cour de cassation (27 août). Cette promotion l'obligea à demander à ses électeurs le renouvellement de son mandat ; il l'obtint le 21 octobre, mais ne fut pas réélu au renouvellement général de 1831. Il rentra, d'ailleurs, à la Chambre, le 10 août 1833, en remplacement de M. de Rambuteau, nommé préfet de la Seine, le 1^{er} collège électoral de Saône-et-Loire (Mâcon), l'ayant élu par 134 voix (262 votants, 333 inscrits.) Il vota, jusqu'à la fin de la législature pour le gouvernement.

CHARDON (ALFRED), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, membre du Sénat, né à Bonneville (Haute-Savoie) le 4 octobre 1823, étudia le droit à l'Université de Turin ; il était avocat à Bonneville lors de l'annexion de la Savoie à la France. Il devint membre du Conseil général de la Haute-Savoie, dont il fut plus tard le vice-président, et fut élu le 8 février 1871, représentant de son département à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 5, par 26,306 voix (37,302 votants, 76,099 inscrits). Il siégea à la gauche républicaine et vota : pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires et contre le ministre de Broglie. Au mois d'octobre 1873, alors qu'on parlait de restauration monarchique, M. Chardon fit la profession de foi suivante : « Dans un pays aussi divisé que la France, avec les exigences du suffrage universel, dans les conditions spéciales où se trouve notre société moderne, un seul gouvernement est possible, c'est la République ; elle seule peut nous assurer la sécurité dans le présent et dans l'avenir. » M. Chardon s'était abstenu sur la question des prières publiques (proposition Cazeneuve de Fradine). Il se prononça pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de la Haute-Savoie, comme candidat républicain, par 213 voix sur 332 votants. Il siégea à gauche, et vota (juin 1877) contre la dissolution de la Chambre des députés. Durant la prorogation du Sénat, nécessité par cette dissolution, M. Chardon fut de la part du gouvernement du Seize-Mai l'objet d'une poursuite correctionnelle pour avoir assisté à une réunion publique non-autorisée. Les membres de la minorité du Sénat, ses collègues, ayant été unanimes à protester contre une action judiciaire qu'ils déclarèrent illégale, parce qu'elle

se produisait sans autorisation préalable, le parquet se décida à abandonner la poursuite. Au Sénat, M. Chardon vota constamment avec la gauche : pour le ministère Dufaure, pour l'article 7 et pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour les lois nouvelles sur la presse, etc. Il fut réélu sénateur le 8 janvier 1882 par le département de la Haute-Savoie, et se prononça : pour la modification du serment judiciaire, pour la réforme de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, pour la nouvelle loi militaire ; dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CHARDON-DURANQUET DE CHALUS (JEAN-BAPTISTE-FERRÉ), député de 1821 à 1827, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 28 septembre 1766, mort à Chalus (Puy-de-Dôme), le 29 décembre 1847, était propriétaire dans cette dernière localité, maire de la commune, et conseiller général du Puy-de-Dôme. Royaliste ardent, il fut élu le 10 octobre 1821, au grand collège, député de ce département, par 148 voix sur 230 votants et 352 inscrits. Puis, le 6 mars 1824, le même collège lui renouvela son mandat. Chardon-Duranquet de Chalus fit partie, à l'égard du ministère Villèle, de ce qu'on appela la « contre-opposition. » Une biographie le loue de « faire une honorable exception, par son indépendance parlementaire, à la servilité innée dans l'âme de ceux de ses collègues qui sont comme lui membres des conseils généraux de département. » Il partagea les sentiments et les votes de MM. de la Bourdonnaye et Duplessis de Grénédan dans les délibérations de la Chambre pendant les sessions de 1824 et de 1825, et combattit en toute occasion les projets de loi présentés par M. de Villèle. — Il était chevalier de Saint-Louis.

CHARENCEY (CHARLES-GUILLEUME GOUHIER, COMTE DE), député de 1822 à 1830, né à Charencey (Orne), le 5 septembre 1773, mort à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le 29 octobre 1833, propriétaire et maire de Saint-Maurice-lès-Charencey, fut élu, le 16 mai 1822, par le collège de département de l'Orne, avec 220 voix sur 229 votants et 357 inscrits. A la Chambre, il prit place au côté droit, et vota avec le petit nombre de royalistes intransigeants qui firent une guerre systématique au ministère Villèle. Il fut réélu : le 6 mars 1824, par 112 voix (205 votants, 296 inscrits) et le 21 novembre 1827, par 210 voix (218 votants, 277 inscrits). « Considéré comme législateur, écrit un biographe, M. de Charencey a pris date lors de la délibération de la loi d'indemnité. Dans une discussion où l'influence du ministère parvint à faire rejeter presque tous les amendements qui venaient au secours d'une loi défectueuse dans sa forme et ses dispositions, M. de Charencey fut assez heureux pour faire adopter un article additionnel à la loi d'indemnité. » Cet article fut proposé et adopté dans la séance du 24 mars 1825. Il était ainsi conçu : « Il sera annuellement distribué aux Chambres, avec les projets de loi des comptes, des états détaillés de toutes les dispositions arrêtées, conformément aux dispositions de la présente loi, pendant l'exercice auquel se rapporteront ces projets. » Ce texte fut voté malgré le président du conseil dont l'opposition se flatta d'avoir contrarié secrète-

ment les vues, parce que l'article tendait à soustraire à son influence exclusive les opérations de la commission centrale de liquidation.

CHARENCEY (CHARLES-LÉONOR GOUIER, COMTE DE), fils du précédent, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Charencey (Orne), le 29 décembre 1804, mort à Tourouvre (Orne), le 4 juillet 1869, entra, ses études de droit terminées, dans la magistrature en 1828. Il se rallia au gouvernement issu de la révolution de Juillet, et se lia avec Montalembert. Substitut du procureur du roi près le tribunal civil de la Seine, il fut destitué, en février 1848, par le gouvernement provisoire. Élu le 23 avril, représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 11, avec 40,575 voix, il fit partie du comité des cultes, siégea à droite, et vota constamment avec les conservateurs de l'Assemblée : contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de la mort, contre l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Ce fut M. de Charencey qui, le premier, demanda une enquête parlementaire sur l'envahissement de l'Assemblée au 15 mai; cette proposition fut produite le jour même, et avant que Lamartine et Ledru-Rollin fussent revenus de l'Hôtel-de-Ville. M. de Charencey fit partie aussi de l'Assemblée législative, où le même département (13 mai 1849) l'envoya siéger, le 4^e sur 9, par 43,986 voix (94,008 votants, 126,096 inscrits). Il s'associa à tous les votes de la majorité monarchiste, appuya l'expédition romaine, opina pour les lois restrictives sur la presse, l'instruction publique, le suffrage universel, et demanda la révision de la Constitution, mais il ne se rallia pas à la politique personnelle du prince-président. Il figura parmi les représentants séquestrés par le coup d'État à la caserne du quai d'Orsay. Il rentra alors dans la vie privée, tout en restant membre du Conseil général de l'Orne, où il siégeait déjà avant 1838.

CHARETON (JEAN-JOSEPH VEYE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1878, né à Montélimar (Drôme), le 8 juillet 1813, mort à Paris, le 14 juin 1878, fut admis à l'École polytechnique, et en sortit avec le grade de sous-lieutenant du génie (octobre 1834). Lieutenant en 1836, capitaine en 1840, chef d'escadron en 1853, il fit la campagne d'Afrique où il assista au siège de Constantine, puis celle de Crimée, où il fut deux fois blessé et où il gagna le grade de lieutenant-colonel. Il travailla aux fortifications de Lyon, de Grenoble, de Toulon, devint colonel en 1861, et fit partie, en 1870, du 5^e corps de l'armée du Rhin; fait prisonnier à Sedan, il fut emmené en Allemagne et interné à Wiesbaden. A son retour, élu (8 février 1871) représentant de la Drôme à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 6, par 35,947 voix (64,809 votants, 100,516 inscrits), et peu de temps après, le 24 avril, promu au grade de général de brigade, il devint aussi, le 8 octobre de la même année, conseiller général de la Drôme pour le canton de Montélimar. D'opinions républicaines modérées, le général de Chareton s'inscrivit à la réunion de la « gauche », et, après avoir voté

pour les préliminaires de paix et s'être abstenu dans la question des prières publiques, il se prononça contre l'abrogation des lois d'exil et contre le pouvoir constituant de l'Assemblée. Rapporteur, après la mort de M. de Chasseloup-Laubat, de la sous-commission de réorganisation de l'armée pendant la session de 1871-72, il défendit, à la tribune, le service de quatre ans, et prit une part active et distinguée à la plupart des débats sur les lois militaires. « Ses rapports, éloquentes dans leur forme technique, dit un biographe, ont été très-remarqués. » Le général de Chareton s'abstint encore le 4 décembre 1873, sur la question du maintien de l'état de siège; mais il vota avec les républicains : contre le gouvernement du 24 mai, contre l'arrêt sur les enterrements civils, contre le septennat, contre la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal-Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fut promu au grade de général de division, le 3 mai 1875. Lors des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale, en décembre de la même année, le général Chareton, porté candidat par les gauches, fut nommé sénateur par 350 voix sur 591 votants, au 7^e tour de scrutin. Il prit place à la gauche de la Chambre haute, repoussa, en juin 1877, la dissolution de la Chambre des députés demandée par le gouvernement du Seize-Mai, et s'associa à la lutte des sénateurs et députés républicains contre ce gouvernement. — Commandeur de la Légion d'honneur le 6 mars 1867. On doit au général de Chareton un *Projet de réorganisation militaire de la France* (1871), écrit pendant sa détention en Allemagne.

CHARETTE DE LA CONTRIE (ATHANASE-CHARLES-MARIE, BARON DE), pair de France, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 14 janvier 1796, mort à la Contrie (Loire-Inférieure), le 16 mars 1848, neveu du célèbre général vendéen, et fils d'un ancien lieutenant au régiment de Viennois tué dans la guerre de Vendée, entra dans les gardes du corps à la Restauration. Pendant les Cent-Jours, il prit part au soulèvement de l'Ouest sous M. d'Andigné, et, à la seconde Restauration, fut nommé chef d'escadron des chasseurs de Vendée. Il était colonel des cuirassiers de Berry (4^e régiment), lorsqu'il fut promu à la pairie par ordonnance royale du 23 décembre 1823; il épousa Mlle d'Isoudun, fille naturelle du duc de Berry, née en Angleterre.

En 1830, il accompagna en exil la famille royale, mais revint secrètement en France (juin 1831) pour préparer un mouvement dans l'Ouest; il accompagna la duchesse de Berry dans la tentative malheureuse de 1832, se battit le 3 juin au Chêne-en-Vieille-Vigne, et, devant l'inutilité de la lutte, réussit à s'embarquer. Il habita Lausanne jusqu'à l'époque où le gouvernement de juillet lui permit de rentrer en France, et se retira à la Contrie, où il mourut. On a de lui : *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832* (1840); *Réponse au marquis de Goulaine* (1840); *Journal militaire d'un chef de l'Ouest* (1842).

CHARETTE DE LA CONTRIE (ATHANASE-CHARLES-MARIE, BARON DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 18 mai 1832, fils du précédent, s'engagea, en 1850, dans l'armée pontificale réorganisée par Lamoricière, et fut nommé lieutenant-colonel des zouaves pontificaux, qu'il commanda à Castelfidardo et à Mentana. Après l'occupation de Rome par les troupes italiennes

(septembre 1870), il fut ramené en France, forma avec les débris des zouaves pontificaux la légion des Volontaires de l'Ouest, qui fut attaché au 17^e corps d'armée, et se battit bravement avec elle à Patay (2 décembre), où il fut grièvement blessé. Il venait d'être nommé général de brigade au titre auxiliaire, le 14 janvier 1871, quand la capitulation de Paris suspendit les opérations militaires. Bien qu'il eût refusé toute candidature à l'Assemblée nationale, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Bouches-du-Rhône, le 8^e sur 11, par 47,253 voix sur 75,908 votants et 140,189 inscrits, et donna immédiatement sa démission. Il fut du nombre des légitimistes qui allèrent saluer le comte de Chambord à Anvers (24 février 1872), mais ne prit aucune part aux essais de restauration monarchique tentés en 1873 et 1874. Officier de la Légion d'honneur (juillet 1871).

CHARLEMAGNE (JEAN-CLAUDE), représentant à la Chambre des Cent-Jours et député de 1818 à 1820, né à Issoudun (Indre) le 12 avril 1762, mort à Châteauroux (Indre) le 27 janvier 1858, fils de Nicolas-Jean Charlemagne et de dame Marie-Françoise Contamin, succéda à son père comme trésorier de France à Bourges, et épousa la fille d'un député du tiers-état, M. Le Grand. Membre du bureau de paix, maire de sa ville natale en 1793, membre du Directoire du département de l'Indre et de l'administration centrale, il se montra partisan du coup d'Etat de brumaire, et fut nommé conseiller de préfecture de l'Indre, le 17 germinal an VIII. Le collège de département de l'Indre l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 15 mai 1815, par 56 voix sur 81 votants; le même collège l'envoya à la Chambre des députés, le 20 octobre 1818, avec 234 voix sur 401 votants et 730 inscrits. Il siégea jusqu'en 1820 dans l'opposition. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHARLEMAGNE (EDMOND), fils du précédent, député de 1831 à 1842, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Châteauroux (Indre) le 4 septembre 1795, mort à Châteauroux le 8 février 1872, entra dans la magistrature, fut successivement substitut, puis procureur du roi près le tribunal de Châteauroux de 1819 à 1837, époque à laquelle il donna sa démission. Élu, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège électoral de l'Indre (Le Blanc), par 112 voix sur 192 votants et 240 inscrits, contre M. Fombelle (du Blanc), 79 voix, il siégea dans l'opposition légitimiste, et fut réélu le 21 juin 1834, par 108 voix sur 171 votants et 246 inscrits, contre M. Michel (40 voix). Ayant donné sa démission de procureur du roi en 1837 pour conserver toute son indépendance, il se présenta, aux élections du 4 novembre de cette année, dans le 1^{er} collège électoral (Châteauroux), et fut élu par 203 voix sur 445 votants et 490 inscrits, et réélu, le 2 mars 1839, dans le même collège. Il modifia dans ces dernières législatures son attitude politique, et passa de l'opposition légitimiste à l'opposition de gauche. Il prit quelquefois la parole, et M. de Cormenin le cite parmi les orateurs de la gauche constitutionnelle. Les élections de 1842 le remplacèrent par M. Muret de Bord, sa santé ne lui permettant plus d'habiter Paris. Nommé, à la révolution de 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Issoudun, il fut, le 23 avril, élu représentant de l'Indre à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 7, par 55,214 voix sur 60,569 votants et 71,004 inscrits. Il siégea à la gauche mo-

dérée, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la suppression de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'interdiction des clubs, contre la demande d'accusation contre le président et ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Indre à la Législative, le 1^{er} sur 5, par 27,073 voix sur 50,138 votants; et 73,546 inscrits, il prit place au centre droit, vota avec la majorité, et se montra favorable au coup d'Etat de décembre. Aussi, après la dissolution de l'Assemblée, fut-il appelé au Conseil d'Etat, section des finances (25 janvier 1852); il fut retraité comme tel le 10 octobre 1860. Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1860.

CHARLEMAGNE (ROUL), fils du précédent, député au Corps législatif de 1859 à 1870, et député de 1877 à 1881, né à Châteauroux (Indre) le 28 décembre 1821, maire de Châteauroux (1855-1856), et conseiller général de l'Indre, se présenta comme candidat officiel dans la 1^{re} circonscription de l'Indre à une élection partielle, le 15 janvier 1859, en remplacement de M. de Bryas, décédé, et fut élu par 20,484 voix (28,203 votants, 36,411 inscrits), contre M. le comte de Lancosme-Brèves, 7,700 voix; il siégea dans la majorité dynastique, et vit son mandat renouvelé aux élections du 31 mai 1863, par 23,413 voix sur 23,998 votants et 37,843 inscrits, et à celles du 23 mai 1869, par 22,561 voix sur 23,910 votants et 39,822 inscrits. Il fit partie du groupe des 116 et appuya la tentative de l'Empire libéral. Revenu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il ne reentra au parlement qu'aux élections du 14 octobre 1877, comme candidat du gouvernement du Seize-Mai dans la 1^{re} circonscription de Châteauroux, avec 7,163 voix sur 14,142 votants et 18,390 inscrits.

Son élection ayant été invalidée, un nouveau scrutin (3 mars 1878) lui confirma son mandat par 7,465 voix sur 13,746 votants et 18,254 inscrits, contre M. Bottard, 6,207 voix; il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota jusqu'à la fin de la législature contre les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1862.

CHARLES (JEAN-GASPARD-BENOÎT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rouen (Seine-Inférieure) en 1730, mort à Rouen le 20 février 1804, fut substitut au parlement de cette ville. Le 22 germinal an V, il devint député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents: il avait réuni 279 voix. Il fit peu parler de lui dans cette Assemblée où il siégea jusqu'en l'an VII. Il demeurait à Paris « quai Voltaire, n^o 5. »

CHARLES (LOUIS-JOSEPH), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né au Luc (Var), le 17 novembre 1760, mort au Luc le 15 mars 1829, était un propriétaire riche et influent de cette localité. Son attachement à la politique impériale le fit désigner, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur comme député du Var au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1815, quitta la vie politique sous la Restauration, et passa ses dernières années à sa campagne de Boullidou, près de Luc. Il était chevalier de la Légion

d'honneur. Sa mort, survenue en 1820, donna lieu à un grave incident qui mit tout le pays en émoi.

M. Charles, qui était la providence des pauvres de la contrée, avait refusé au curé du Luc de recevoir les sacrements. Le clergé ne voulut pas lui accorder les honneurs de la sépulture, et enjoignit aux fossoyeurs d'ouvrir la fosse dans la partie du cimetière réservée aux malfaiteurs. Le maire du Luc s'y opposa. Le corps fut conduit à sa dernière demeure au son du tambour, escorté de toute la municipalité et de près de 2000 habitants.

CHARLES (PIERRE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Breloux (Deux-Sèvres), le 30 avril 1804, mort à Breloux, le 24 juin 1878, était cultivateur et meunier à Breloux, et conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Maixent; les opinions républicaines qu'il avait toujours professées, lui valurent d'être élu, le 23 avril 1848, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 8, par 51,834 voix sur 78,385 votants. Il siégea à la gauche modérée, sans monter à la tribune, fit partie du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota pour le cautionnement des journaux, pour le droit au travail, pour l'impôt progressif, contre l'amendement Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le remplacement militaire, contre la proposition Râteau, pour la diminution de l'impôt du sel, contre la suppression des clubs. Après la session, il refusa toute candidature à l'Assemblée législative, et se retira à Breloux, où il mourut célibataire.

CHARLES X (CHARLES-PHILIPPE DE BOURBON, COMTE D'ARTOIS), pair de France et roi, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 9 octobre 1767, mort à Goritz (Autriche), le 6 novembre 1836, était le 4^e fils du dauphin, fils de Louis XV et de Marie-Joséphé de Saxe. Confié au duc de la Vauguyon, puis à M. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, le comte d'Artois, trop loin du trône pour penser à monter jamais, ne reçut qu'une éducation frivole, et peu d'instruction. Il épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur de sa belle-sœur, la comtesse de Provence, et continua sa vie de plaisirs et d'intrigues galantes, dont son duel avec le duc de Bourbon, à la suite d'un scandale au bal de l'Opéra, ne fut qu'un bruyant épisode (mars 1778). Au moment de la guerre avec l'Angleterre, le comte d'Artois coopéra au blocus de Gibraltar (août 1782). A l'Assemblée des notables de 1787, il fut président d'un bureau, et se montra hostile à toutes les réformes réclamées; son bureau vota à l'unanimité contre la proposition de doubler la représentation du tiers-état; le bureau qui présidait le comte de Provence (depuis Louis XVIII) fut le seul qui vota en faveur de cette mesure. Le comte d'Artois devint dès ce moment le champion en vue de l'intégrité des prérogatives royales. Il accepta seulement pour la noblesse l'égalité des charges publiques, mais, après la prise de la Bastille, son attitude menaçant sa sécurité, Louis XVI l'engagea à partir, ce qu'il fit dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789, en compagnie de ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, des trois Coudé et de leurs amis. Il gagna Bruxelles, et se rendit de là à Turin, à la cour de son beau-père, fut rejoint par un certain nombre d'émigrés, essaya de soulever le midi, puis tenta, à Mantoue (20 mai 1791), d'obtenir des secours de l'empereur d'Autriche. Après le retour de

Varennnes et la captivité du roi, il fut mandé à Namur près du comte de Provence, qui prenait déjà le titre de régent, ne s'entendit pas avec lui, et se rendit aux conférences de Pilitz (août 1791) avec son conseiller ordinaire, le comte de Calonne. Désavoués officiellement par Louis XVI, rappelés en France par deux décrets de l'Assemblée nationale, qui mettait leurs biens sous séquestre, les princes ne firent que hâter les préparatifs de la campagne de 1792. Elle fut désastreuse pour la coalition, et le comte d'Artois n'y prit pas directement part; il devait y commander un corps d'émigrés, qui sur l'ordre formel de Louis XVI, fut licencié avant l'entrée en campagne. Il prit à Hamm (Westphalie) l'exécution du roi; quelques jours après (février 1793), il partait pour la Russie où l'impératrice Catherine préparait une ligue redoutable contre la France révolutionnaire. Elle reçut magnifiquement le prince français, et lui offrit une épée garnie de diamants que le comte d'Artois rapporta à Hamm, et ne tira pas du fourreau. Appelé, en 1795, par le ministère anglais, à la tête d'une nouvelle expédition en Vendée, il annonça son arrivée à Charette et à Stofflet, et aborda en effet à l'île d'Yeu (29 septembre); mais cédant bientôt à d'autres conseils, il perdit un temps précieux, puis se rembarqua pour l'Angleterre. C'est à cette occasion que Charette écrivit à Louis XVIII la lettre célèbre: « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu! » Le comte d'Artois alla habiter en Ecosse le château d'Holy-Rood, puis revint à Londres à la rupture de la paix d'Amiens; il y reçut (février 1800), les jeunes princes d'Orléans, qui revenaient des Etats-Unis et parvint à les reconcilier avec Louis XVIII; ce fut là qu'il perdit la comtesse de Polastron, « sa dernière faute et son dernier amour »; la comtesse d'Artois mourut à Klagenfurth, en 1806. Les victoires de Napoléon semblaient défendre pour toujours tout espoir de restauration, lorsque le triomphe de la coalition, en 1814, révéla des espérances. Le comte d'Artois se rendit à Nancy, à la suite des coalisés, et apprit par M. de Vitrolles les chances que l'ambition obstinée de Napoléon rendait à sa maison; bientôt, le retour de l'ancienne dynastie devint le vœu général; le comte d'Artois partit pour Paris, et y fit une entrée acclamée le 12 avril 1814; on lui prêta alors le mot heureux trouvé depuis par Beugnot: « Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. » En octobre suivant, il parcourut les départements de l'est et du midi, où sa bonne grâce et un réel esprit d'a-propos lui concilièrent vite les cœurs. En apprenant le débarquement de l'île d'Elbe, Louis XVIII l'envoya à Lyon, qu'il quitta dès que fut connue l'occupation de Grenoble; il suivit le roi à Gand, puis, pendant la seconde Restauration, devint le représentant de la monarchie telle que la comprenait la « Chambre introuvable de 1815 », en opposition avec le régime constitutionnel adopté par Louis XVIII; aussi dut-il se démettre du commandement général des gardes nationales de France; mais l'assassinat du duc de Berry, et l'avènement du ministère Villèle (14 décembre 1821), lui rendirent bientôt l'influence momentanément perdue. Il avait soixante-six ans quand il succéda à son frère, le 16 septembre 1824.

L'espoir qui accompagne toujours un règne nouveau, des mesures de clémence, quelques mots heureux, la concession au duc d'Orléans du titre d'Altesse royale, et la restitution de

ses biens, semblèrent ouvrir une ère nouvelle de conciliation. Mais l'influence de « la Congrégation » reparut vite dans la présentation des lois sur le sacrilège et sur le milliard d'indemnités. Le sacre du roi à Reims (29 mai 1825), excita les railleries de la presse libérale, et la présentation d'un projet de loi rétablissant le droit d'aînesse, les cérémonies du jubilé, le projet de « loi d'amour » contre la presse, contribuèrent encore à agiter les esprits. La garde nationale, à une revue passée par le roi, le 29 avril 1827, ayant crié : « Vive la Charte ! à bas les ministres ! » fut licenciée, la censure fut rétablie, la Chambre dissoute, et une nombreuse fournée de pairs fut appelée à neutraliser l'opposition de la Chambre haute. Les élections nouvelles forcèrent le ministère de M. de Villèle à se retirer ; il fut remplacé le 4 janvier 1828, par le ministère Martignac, qui, dans l'esprit du roi, ne devait être qu'une concession passagère à l'esprit libéral. Les complaisances du nouveau cabinet ne désarmèrent point l'opposition ; mis en échec à la Chambre sur une simple question de priorité, M. de Martignac se retira, et, sur l'avis de M. Royer-Collard « que, dans l'état de division des esprits, le roi pouvait composer son conseil sans crainte d'avoir à se dire qu'il eût pu mieux choisir », Charles X se laissa aller à son secret désir de résistance, et forma le ministère Polignac (8 août).

Ce ministère fut très mal accueilli par l'opinion ; mais le roi avait pris son parti et, à l'ouverture de la session législative (2 mars 1830), il déclara qu'il était résolu « à surmonter les obstacles que de coupables manœuvres pourraient susciter à son gouvernement ». L'adresse des 221 répondit à cette parole imprudente, en refusant au ministère le concours de la Chambre, qui fut immédiatement prorogée, puis dissoute (21 avril).

Le succès de l'expédition d'Alger (juin et juillet 1830) ne parvint pas à calmer les esprits, et la nouvelle Chambre, élue les 23 juin et 3 juillet, ramena les 221. Charles X refusa la démission des ministres, et des ordonnances rétablissant la censure et modifiant le régime électoral furent décidées en principe. Sur l'assurance qu'elles n'excédaient point les limites de la Charte, Charles X les signa le 26 juillet, à Saint-Cloud, en disant : « Plus j'y pense, plus je suis convaincu qu'il est impossible de faire autrement. »

La révolution éclata dans Paris et y fit des progrès rapides ; lorsque, le 29, le roi accorda aux instances de M. de Sémonville, la révocation des Ordonnances, il était trop tard. Le 31 juillet, la famille royale dut songer à sa sûreté, gagna Trianon, puis Rambouillet ; là, le roi nomma le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume (2 juillet), et se décida à abdiquer en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux. Ce ne fut qu'à la nouvelle que dix mille parisiens marchèrent sur Rambouillet, que le vieux roi consentit à s'éloigner ; il prit le chemin de Clerbourg, s'embarqua le 16 août, sur un navire américain, et, escorté par deux bâtiments de guerre français, mouilla, le 17, devant Portsmouth, et débarqua à Cowes trois jours après. Il revint habiter le château d'Holy-Rood où il avait déjà vécu des années d'exil ; puis la rigueur du climat le conduisit à Prague, où l'empereur d'Autriche mit à sa disposition une partie du château du Hradschin.

En 1830, il décida de se fixer à Goritz, en Styrie, et s'y installa le 8 octobre ; atteint par le choléra le 1^{er} novembre, Charles X succomba

le 6, et fut enterré, le 11, dans l'église du couvent des Franciscains.

CHARLIER (LOUIS-JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Laon (Aisne), à une date inconnue, mort à Paris, le 1^{er} mars 1797, était avocat dans sa ville natale. La Révolution, dont il adopta les idées avec enthousiasme, le fit administrateur du district de Châlons-sur-Marne ; puis il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, par 260 voix sur 412 votants. Il siégea dans la majorité, parmi les plus ardents. Député à la Convention nationale, le 3 septembre 1792, par le même département, avec 290 voix (483 votants), il se montra l'un des plus fougueux révolutionnaires, et se signala, dès les premières séances, par une proposition qui tendait à supprimer le recrutement de l'infanterie : « Il suffirait, disait-il, de sonner le tocsin pour que 25 millions d'hommes prissent les armes. » Il prit très souvent la parole dans l'Assemblée, fit le premier la motion de vendre les biens des émigrés, et demanda, plus tard, que tous ceux qui seraient arrêtés sur le territoire français, fussent fusillés dans les vingt-quatre heures. Dans le procès de Louis XVI, il vota « la mort » ; puis il prit parti contre les Girondins, réclama la mise en jugement de Brissot et se fit le défenseur de Marat. Il attaqua ensuite violemment les fournisseurs des armées, qu'il accusa de friponnerie, obtint un décret d'accusation contre son collègue Perrin (de l'Aube), chargé de l'examen des marchés. Charlier se tourna ensuite contre les Jacobins, fit cause commune avec les auteurs du 9 thermidor, et attaqua Robespierre. Pourtant, il s'efforça ensuite d'arrêter le mouvement de la réaction, vota contre les propositions faites en faveur des émigrés du Haut et Bas-Rhin, et se prononça pour le maintien des taxes révolutionnaires. Son arrestation proposée par Hardy, en 1795, ne fut pas adoptée par l'Assemblée. Le 23 vendémiaire an IV, Charlier entra comme ex-conventionnel au Conseil des Anciens. Il y fit un jour la proposition que les députés eussent toujours le poignard à la main, pour punir quiconque tenterait de rétablir la royauté. Charlier, atteint d'une maladie mentale au commencement de l'année 1707, mit fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude.

CHARLIER (LOUIS-VICTOR), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Port-Nord-Ouest (Ile-Maurice), le 10 septembre 1803, était maître de forges et conseiller général du Jura. Il fut élu, avec l'appui du gouvernement, le 29 février 1852, député au Corps législatif par la 2^e circonscription du Jura, avec 29,231 voix (30,485 votants, 42,344 inscrits), contre 400 voix à M. Jules Grévy, et 138 à M. Bergeret. L'auteur des *Profils critiques et biographiques* des sénateurs, conseillers d'Etat et députés (1852) augurait favorablement des mérites de M. Charlier : « C'est sa fortune, écrivait ce biographe, beaucoup plus que son esprit qui a fait entrer M. Charlier au Palais-Bourbon. Heureusement, cette fois la fortune n'a pas été aveugle : elle s'est adressée à un homme très intelligent, très instruit, qui a touché un *Journal des Débats*, ou du moins à son feuilleton, assez pour que sa capacité littéraire ait été consacrée. On dit plus de bien encore de son caractère que de son esprit. Croyons donc à son indépendance. » Ayant perdu l'appui officiel aux élections du

22 juin 1857, M. Charlier échoua avec 2,668 voix seulement contre 24,971 obtenues par M. de Toulougeon, candidat de l'Empereur, élu.

CHARLY (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-ÉTIENNE), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Pamiers (Ariège), le 8 février 1748, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 8 avril 1813, était fils de M. François de Charly, avocat au parlement, et de dame Anne de Ribante; il fut lui-même, de 1771 à 1781, « avocat plaidant aux sénéchal et présidial de Pamiers. » Puis, il entra dans la magistrature comme procureur du roi aux mêmes cours; il occupa cette fonction jusqu'en 1790. Syndic-général des États de Foix en 1781, il fut, de 1790 à 1792, membre du district de Mirepoix; il fut encore juge au tribunal de Pamiers et commissaire du roi près le même tribunal. Pendant la période révolutionnaire, Charly fut nommé aux emplois suivants : président du bureau de conciliation (de 1792 à l'an II), membre du jury d'instruction publique (du 9 brumaire an III au 5 brumaire an IV), président du tribunal civil de l'Ariège (du 6 brumaire an IV au 1^{er} messidor an VIII), enfin juge à la Cour d'appel de Toulouse (du 1^{er} messidor an VIII au 1^{er} brumaire an XII.) Le Sénat conservateur admit Charly, le 19 vendémiaire an XII, au Corps législatif impérial, comme député de l'Ariège; il y siégea, jusqu'en 1808, parmi les partisans les plus dociles de la politique de Napoléon. Promu, le 30 avril 1811, lors de la réorganisation du personnel judiciaire, conseiller à la cour impériale de Toulouse, Charly mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions.

CHARMES (MARIE-JULIEN-FRANÇOIS-JOSEPH) député de 1881 à 1885, né à Aurillac (Cantal), le 21 avril 1848, étudia le droit à Paris et se fit recevoir avocat. Il prit part, comme officier des mobiles du Cantal, à la guerre franco-allemande, et suivit toute la campagne de l'armée de la Loire. Après la conclusion de la paix, il entra dans le journalisme. Il débuta au *VXX^e Siècle*, y défendit la République conservatrice telle que la comprenait M. Thiers, et passa au *Journal des Débats*, pour y soutenir les mêmes doctrines, quand Saint-Marc-Girardin eut quitté ce journal (août 1872). Il appartint longtemps à sa rédaction, et le bulletin politique dont il était chargé, ainsi que les articles qu'il publia durant la période du Seize-Mai contre le ministère de Broglie-Fourton, le mirent en évidence. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1878, il se présenta, le 21 août 1881, comme candidat républicain modéré, dans l'arrondissement de Murat (Cantal), qui l'envoya siéger à la Chambre par 4,207 voix (6,460 votants, 9,043 inscrits), contre M. Teissède, député sortant, 1,667 voix, et Dubois, 540. Il fit partie du groupe de l'Union démocratique, et vota généralement avec la majorité opportuniste, notamment contre l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris, contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection de la magistrature, contre la révision de la Constitution, pour le maintien de l'ambassadeur auprès du pape. Il parut plusieurs fois à la tribune : dans la question égyptienne (février et juin 1882), il se montra partisan de l'intervention française à côté de l'Angleterre, intervint (août 1883) dans la question de Madagascar, défendit (décembre 1883) la conduite de M. Bourée en Chine, attaqua le gouvernement (26 juin 1884) sur sa politique équivoque en Egypte, et déposa (mars 1885) un ordre du jour hostile au gouvernement, mais « confiant

dans la bravoure de l'armée et dans l'énergie de ses chefs, » au moment de l'affaire de Lang-Son. M. F. Charmes se prononça contre les crédits du Tonkin. « Charmant jeune homme, » écrivait de lui, en 1885, un biographe intrinsèque, « sanglé, lustré, peigné, pommadé, musqué à vous en faire venir l'eau à la bouche. Gentil comme un cœur. Et avec cela posé, réfléchi, correct, instruit, disert, poli... Un détail amusant et caractéristique : M. Charmes (François), à la veille des élections, fit distribuer à profusion dans son arrondissement son portrait superbement gravé. Il est clair qu'il comptait sur l'influence des dames. » Il se représenta sans succès aux élections du 4 octobre 1885, dans le Cantal, ayant obtenu 17,636 voix contre 18,895 voix données au dernier élu de ce département, M. Chanson. Depuis, M. Charmes a été nommé directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, fonctions qu'il a occupées jusqu'aux élections générales du 22 septembre 1889, et a été promu, le 6 juillet 1886, officier de la Légion d'honneur. L'un de ses frères, M. Xavier Charmes est un des principaux fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique. Le second, plus jeune, est publiciste.

CHARNER (LÉONARD-VICTOR-JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1840, sénateur du second Empire, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 13 février 1797, mort à Paris, le 8 février 1869, entra à l'École de marine de Toulon en février 1812, devint aspirant en 1815, enseigne en 1820, et lieutenant de vaisseau en 1823. Il prit part en 1830, à l'expédition d'Alger, et consigna le résultat de ses observations dans un mémoire sur la durée des évolutions navales. Après avoir reçu (1832) la croix de la Légion d'honneur à la prise d'Ancone, il passa capitaine de corvette en 1837, et accompagna, comme second de la *Delle-Poule*, le prince de Joinville à Sainte-Hélène. Capitaine de vaisseau en 1841, et bientôt officier de la Légion d'honneur, il fut chargé, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, de divers commandements à la mer. Le 13 mai 1849, M. Charner fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 8 sur 13, avec 74,242 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits); il siégea dans les rangs de la droite, et se rallia à la politique du prince-président. Membre de la commission d'enquête sur la marine, il se mêla souvent à la discussion des questions techniques. En même temps que représentant des Côtes-du-Nord à la Législative, il était membre du conseil général du même département. Après le 2 Décembre, il fut nommé chef d'état-major du ministre de la marine, contre-amiral le 3 février 1852, puis commandant en second de l'escadre de l'Océan au mois d'août 1853. Il se distingua à la guerre de Crimée, où il eut à soutenir, le 17 octobre 1854, contre les batteries de mer de Sébastopol, un combat des plus rudes : le *Napoléon*, qu'il montait, brava pendant cinq heures les feux du fort Constantin, tira 3,000 coups de canon et reçut 100 boulets dans sa coque. Il fut promu vice-amiral le 7 juin 1855, et présida le conseil des travaux de la marine. Chargé (mai 1860), du commandement en chef des forces navales dans les mers de Chine, il seconda les opérations du corps expéditionnaire, et après avoir dirigé le débarquement des troupes au Pélo, il attaqua avec ses canonnières (5 août) les forts qui défendaient l'entrée de la rivière. Il eut ensuite, comme commandant supérieur des

forces de terre et de mer en Cochinchine, la plus grande part à l'établissement de la domination française dans ce pays. Il rentra en France au mois de septembre 1861. Elevé à la dignité de sénateur, le 22 janvier 1862, il siégea jusqu'à sa mort parmi les défenseurs du régime impérial, et fut fait amiral par décret du 15 novembre 1864. Grand-croix de la Légion d'honneur du 10 février 1861.

CHARON (MENGIN-CHARLES), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Ludres (Meurthe), le 31 mars 1798, mort à Nancy (Meurthe), le 19 septembre 1876, s'établit comme notaire à Nancy et y exerça longtemps ces fonctions. Puis il s'occupa de politique, et seconda dans son département les efforts des démocrates contre la politique de Guizot. Il adhéra au gouvernement républicain de février 1848, et fut aux élections du 23 avril 1848 le candidat des modérés à l'Assemblée constituante. Elu le 8^e sur 11, par 70,614 voix (100,120 votants), représentant de la Meurthe, il prit place à gauche, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie (le 2 mai). M. Charon s'était prononcé *contre* la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

CHARON (VIALA, BARON), sénateur du second Empire, né à Paris, le 29 juillet 1794, mort à Paris, le 25 novembre 1880, sortit de l'Ecole polytechnique à dix-neuf ans, prit part à la défense de Metz en 1814, et assista, dans le 6^e corps de l'armée du Nord, comme lieutenant du génie, à la bataille de Waterloo. Capitaine en 1821, il fit la campagne d'Espagne (1823), fut à la prise d'Anvers, où il gagna la rosette d'officier de la Légion d'honneur (14 janvier 1832), partit pour l'Algérie (1835), passa chef de bataillon (31 décembre), commanda le génie à Bougie, à Oran et à Alger, et se distingua à Blidah, et dans les expéditions de Cherchell, de Milianah, de Mascara, du Chélif et des Flissas. Lieutenant-colonel (22 janvier 1839), colonel (2 juin 1840), il avait été appelé au commandement en chef du génie (1841), et aux fonctions de maréchal de camp (24 juin 1845). Le gouvernement issu de la révolution de février 1848 le nomma directeur des affaires de l'Algérie (6 juin), puis général de division et gouverneur général de la colonie (9 septembre). Il revint en France en 1849, comme président du comité des fortifications, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1850, coopéra au coup d'Etat de décembre 1851, et fut nommé sénateur le 31 décembre 1852; il siégea dans la majorité dynastique jusqu'au 4 septembre 1870. Le général Charon a présidé longtemps le comité consultatif de l'Algérie. Grand-croix de la Légion d'honneur du 31 décembre 1857.

CHARONNAT (JEAN-BAPTISTE-JULES), député de 1887 à 1889, né à Mézières-la-Grande-Paroisse (Aube), le 4 novembre 1834, était notaire dans ce département. Il se présenta pour la première fois aux élections législatives d'octobre 1885, et obtint au premier tour, sur la liste républicaine radicale de l'Aube, 17,532

voix, tandis que M. Jean Casimir-Périer, le plus favorisé de la liste opportuniste, en réunissait plus de 25,000, et M. Piot, de la liste conservatrice, plus de 23,000. Le désistement des radicaux amena au second tour le succès des républicains modérés. Lorsque le décès de M. de Roys eut produit une vacance dans la députation du département, M. Charonnat posa à nouveausa candidature radicale au scrutin du 20 février 1887. Les opportunistes lui opposèrent M. Couturat, manufacturier à Troyes, qui s'était prononcé *contre* la politique intransigeante et *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Charonnat obtint 29,519 voix (57,590 votants, 77,274 inscrits), *contre* 22,752 à M. Couturat, et fut élu député. Il siégea à la gauche radicale, et s'associa aux votes de ce groupe parlementaire; dans la dernière session, il s'est *abstenu* sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), s'est prononcé *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, s'est *abstenu* sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il a voté les poursuites *contre* le général Boulanger.

CHARPENTIER (NICOLAS), député de 1831 à 1834, et de 1839 à 1842, né à Rombas (Moselle), le 6 juillet 1736, mort à Metz (Moselle), le 25 janvier 1861, fit ses études de droit à Paris, puis vint à Metz exercer la profession d'avocat (4 avril 1811). Il acquit un barreau de la réputation. Libéral militant, il fut, après la révolution de 1830, nommé par Dupont (de l'Eure) procureur général près la cour de Metz, puis premier président de cette cour en remplacement de M. d'Hamoncelles. Le 5 juillet 1831, M. Charpentier fut élu député par le 5^e collège de la Moselle (Briey), avec 120 voix sur 194 votants et 293 inscrits, *contre* 64 à l'amiral de Rigny. Il siégea au centre gauche et vota avec le tiers-parti. Non réélu en 1834, il reprit sa place à la Chambre, après son élection, le 3 mars 1839 dans le 3^e collège de la Moselle (Metz), un second tour de scrutin, par 140 voix *contre* 122 à M. Bompard, maire de la ville. De tous les magistrats nommés en 1830, M. Charpentier était le seul qui ne fut pas décoré. Il avait, a-t-on dit, refusé un siège à la Cour de cassation. Il fut admis à la retraite, le 10 janvier 1857, et reçut le titre de premier président honoraire.

CHARPENTIER (THÉODORE-ALEXIS), député de 1876 à 1881, né à Etampes (Seine-et-Oise), le 24 décembre 1812, mort à Etampes le 6 décembre 1883, était propriétaire dans cette ville, qu'il administra comme maire à plusieurs reprises, et dont il repréenta le canton au Conseil général de Seine-et-Oise depuis 1848. Le gouvernement du 24 mai 1873 le destitua de ses fonctions municipales. Il se trouva ainsi désigné aux suffrages des républicains, lors des élections législatives du 20 février 1876 : l'arrondissement d'Etampes le nomma député par 5,188 voix (9,405 votants, 11,688 inscrits), *contre* 4,111 à M. Goupy, bonapartiste. M. Charpentier prit place au centre gauche et vota : *pour* le projet de loi nouveau sur la collation des grades, *pour* la nouvelle loi sur l'élection des maires, *pour* l'ordre du jour *contre* les menées ultramontaines, enfin *pour* l'ordre du jour, dit des 363, hostile au gouvernement du 16 mai. Il se représenta avec succès le 14 octobre 1877, et fut réélu par 6,871 voix (8,917 votants, 11,636 inscrits). Il revint siéger parmi les modérés de la gauche,

soutint le ministère Dufaure, puis le ministère Ferry, se prononça au Congrès pour l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, et pour le retour du parlement à Paris; vota l'invalidation de Blanqui, l'article 7, l'application des décrets aux congrégations non autorisées, etc. M. Charpentier n'obtint pas sa réélection au renouvellement de 1881; il échoua au second tour de scrutin, le 4 septembre, avec 2,299 voix contre 3,151 accordées à l'élu, M. Féau, et 2,671 à un autre candidat, M. Ménauld. Vice-président du Conseil général de Seine-et-Oise et chevalier de la Légion d'honneur.

CHARPIN-FEUGEROLLES (HIPPOLYTE-ANDRÉ-SUZANNE DE), COMTE DE SOUZY, député au Corps législatif de 1857 à 1863, et de 1869 à 1870, né à Chazeau (Loire), le 11 septembre 1816, est le fils d'André-Camille de Charpin-Feugerolles, chef d'escadron sous le premier Empire, et appartient à une ancienne famille qui a fourni trois comtes de Lyon. Propriétaire à Chazeau, maire de cette commune, puis conseiller général de la Loire, il fut en outre élu député de la 2^e circonscription de ce département, le 22 juin 1857, par 12,489 voix. (18,392 votants, 26,873 inscrits), contre 5,638 accordées à M. Sain; il avait été le candidat du gouvernement impérial, dont il alla grossir la majorité au Corps législatif. M. de Charpin-Feugerolles ne fut pas réélu le 1^{er} juin 1863, n'ayant obtenu que 7,254 voix contre l'élu du parti démocratique, M. Dorian, qui en réunit 7,392. Mais il reparut à l'Assemblée lors du renouvellement du 24 mai 1869 : la 1^{re} circonscription de la Loire lui donna 14,830 voix sur 29,015 votants et 38,732 inscrits, contre M. Bertholon, ancien représentant, candidat de l'opposition, qui eut 14,130 suffrages. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse, et reutra dans la vie privée au 4 Septembre.

CHARRAS (JEAN-BAPTISTE-ADOLPHE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, ministre intérimaire de la guerre, né à Phalsbourg (Meurthe), le 7 janvier 1810, mort à Bâle (Suisse), le 23 janvier 1865, était le fils d'un général de l'Empire, le baron Joseph Charras (1769-1839), que la Restauration mit en disponibilité. Elevé dans des sentiments hostiles aux Bourbons, le jeune Charras, qui, après de brillantes études au collège de Clermont-Ferrand, était entré à l'École polytechnique, fut expulsé de cette école trois mois avant la révolution de 1830, pour avoir, dans un banquet d'étudiants, porté un toast à La Fayette et chanté la *Marseillaise*. Dans les journées de juillet, il fut aux premiers rangs des combattants des barricades, contribua avec plusieurs de ses camarades à la prise de la caserne de Babylone, à celle de l'Hôtel-de-Ville et des Tuileries, fut nommé aide de camp de la commission municipale, puis, ses études terminées à l'école d'application de Metz, devint lieutenant d'artillerie, et entretenait des relations suivies avec les chefs de l'opposition démocratique. Ami d'Armand Carrel, il publia (1833) dans le *National*, sur les questions militaires, des « Études critiques » qui firent une vive impression sur les hommes du métier. Arrivé à l'ancienneté au grade de capitaine, il fut détaché à la manufacture d'armes de Saint-Etienne; mais ses opinions républicaines lui firent bientôt enjoindre de partir pour l'armée d'Afrique: il en fut un des plus brillants officiers, commanda l'artillerie à Cherchell (1841), à Mascara (1842), et fut choisi peu de temps après comme

officier d'ordonnance par Lamoricière. La bravoure et l'habileté dont il fit preuve dans la campagne de 1843, en préparant la surprise du camp d'Abd-el-Kader et la défaite des troupes de l'émir, appela sur lui l'attention de ses chefs: le maréchal Bugeaud et le général Tempoux le signalèrent comme un officier de premier ordre. Néanmoins Charras restait capitaine. Enfin il fut nommé chef de bataillon, mais dans la légion étrangère. En 1846, il reçut le commandement d'un bataillon de ces disciplinaires appelés *Zéphyr*: il les fit travailler, entre deux combats, à l'établissement d'un centre de colonisation, aux environs d'Oran (1847): la nouvelle ville (Saint-Denis du Sig) excita, dit-on, l'admiration du duc d'Aumale qui promit à Charras le grade de lieutenant-colonel. Mais les événements en décidèrent autrement.

Quand éclata la révolution de février 1848, Charras, en congé pour la première fois, venait de débarquer à Marseille; il y apprit la proclamation de la République et se rendit en hâte à Paris. Le gouvernement provisoire le nomma « secrétaire de la commission de défense nationale », puis lieutenant-colonel, enfin sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Elu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à la Constituante par le département du Puy-de-Dôme, avec 82,786 voix (125,492 votants, 173,000 inscrits), le 3^e sur 15, Charras prit place à gauche, parmi les républicains modérés. La commission exécutive l'appela, le 11 mai, à exercer, par intérim, les fonctions de ministre de la guerre: il ne garda le portefeuille que six jours, et, après l'avoir remis (17 mai) au général Cavaignac, il reprit son poste de sous-secrétaire d'Etat, qu'il occupa jusqu'à l'avènement de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Il contribua, pendant son passage au pouvoir, à l'accomplissement de plusieurs réformes d'une certaine importance, telles que la suppression de la seconde section du cadre de l'état-major. Lors de l'insurrection de juin, il s'associa aux mesures de répression et partagea l'avis de Cavaignac sur le plan stratégique à suivre; il opina, lui aussi, en faveur de la combinaison qui donnait pour base d'opérations à l'armée un centre fixe, sur lequel chacune des ailes devait pouvoir se replier au besoin, sans jamais risquer d'être coupée. Ce fut Charras qui fournit à Cavaignac les forces militaires dont il eut à disposer, et ce fut lui qui, après le refus de Baragney-d'Hilliers d'accepter un commandement dans ces tristes journées, désigna à sa place au chef du pouvoir exécutif le général Négrier, qui arrivait de Versailles: Négrier accepta avec empressement, et fut tué quelques heures après. Comme représentant, le colonel Charras se prononça: le 26 août, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1850, contre la proposition Rateau; le 16 avril, contre les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, pour l'amnistie des transportés; le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons: (il avait signé cette proposition avec Latrade, Maréchal, Lagarde, Chavois et Richier). En janvier 1849, il fut nommé membre d'une commission chargée d'élaborer les lois organiques de l'armée. Réélu le 13 mai 1849, par le Puy-de-Dôme, représentant à la Législative, le

9^e sur 13, par 48,956 voix (168,805 inscrits), il siégea dans la minorité républicaine, et prit une part active aux délibérations, combattant la politique du président, repoussant l'expédition romaine, la mise en état de siège de Paris au 13 juin, et toutes les mesures de compression arrêtées par le gouvernement d'accord, jusqu'en 1851, avec la majorité conservatrice de l'Assemblée. Charras avait plusieurs fois signalé à ses collègues ce qu'on nommait alors la conspiration de l'Elysée; il avait insisté vainement auprès de la gauche pour la décider à voter la proposition des questeurs, qui eût mis la force armée aux mains de l'Assemblée. Lui-même, au surplus, semblait avoir repris quelque confiance, à la veille du coup d'Etat. « Le 1^{er} décembre, a dit Victor Hugo, Charras haussa les épaules et déchargea ses pistolets. » Le lendemain, il était arrêté à son domicile du n^o 14 de la rue Saint-Honoré (il demeurait tout près du général Changarnier), par un commissaire de police nommé Courtille. Les pistolets vides du colonel étaient sur sa table; le commissaire se jeta dessus.

— « Imbécile! lui dit Charras; s'ils avaient été chargés, tu serais mort! »

Ces pistolets, avaient été donnés à Charras, lors de la prise de Mascara, par le général Renaud, « lequel », ajoute Victor Hugo, qui a noté ce détail, « au moment où le coup d'Etat arrêta Charras, était à cheval dans la rue pour le service du coup d'Etat. » Charras fut d'abord conduit à Mazas, puis transféré à Ham. Dans la nuit du 7 au 8 janvier, M. Léopold Lehon, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, M. de Morny, vint l'y trouver, et lui signifiâ qu'il allait être conduit à la frontière, ayant été compris dans le décret d'expulsion.

— « Colonel, lui dit-il, vous serez accompagné de deux agents qui ont des instructions spéciales, et je dois vous prévenir que vous voyagerez par ordre avec un faux passeport et sous le nom de Vincent.

« — Ah! pardieu! s'écria Charras, voilà qui est fort! Qui est-ce qui s'imagina qu'on me fera voyager par ordre avec un faux passeport et sous un faux nom?

« Et, regardant fixement M. Lehon :

— Sachez, monsieur, que je m'appelle Charras et non Vincent, et que je suis d'une famille où l'on a toujours porté le nom de son père... » (*Histoire d'un crime.*)

À la gare de Creil, Charras se rencontra avec Changarnier, que l'on faisait voyager sous le nom de Leblanc. Les agents de police français escortèrent le colonel jusqu'à Bruxelles. Il fut rayé des contrôles de l'armée, le 23 janvier 1852, refusa publiquement, par une lettre énergique, le serment que lui avait demandé le préfet du Puy-de-Dôme (Charras était conseiller général du département), et dut quitter la Belgique en 1854, le gouvernement impérial ayant obtenu son éloignement. Il passa en Hollande, puis de là en Suisse, où la mort le frappa. Il avait épousé, dans l'exil, Mlle Kestner, fille de l'ancien représentant de Haut-Rhin. Les funérailles du colonel Charras eurent lieu à Bâle avec une grande solennité : Edgar Quinet, Etienne Arago, etc., prononcèrent des discours sur sa tombe. On doit à Charras une importante *Histoire de la campagne de 1815* (Bruxelles, 1863); il avait également préparé les matériaux d'un autre ouvrage non moins considérable : l'*Histoire de la guerre de 1813 en Allemagne.*

CHARRAS. — Voy. LALAUHENCIE.

CHARRASSIN (PIERRE-JOSEPH-CLÉMENT-

CONSTANT), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Bourg (Ain), le 12 septembre 1802, mort à Lyon (Rhône), le 16 décembre 1864, étudia le droit, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Bourg. Ses opinions républicaines d'ailleurs très modérées, le firent choisir, au lendemain de la révolution de février, comme maire de Bourg, puis, le 23 avril 1848, comme représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante: il fut élu le 3^e sur 9, par 56,956 voix, et soutint de ses votes le gouvernement du général Cavaignac. Inclinaut tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, il se prononça : le 26 mai 1848, pour le bannissement de la famille d'Orléans; le 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc, et contre les poursuites contre Caussidière; le 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; le 12 mars, contre un supplément de 50,000 francs par mois au traitement du président de la République; le 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, pour l'amnistie des transportés.

CHARRASSIN (FRÉDÉRIC), frère du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1850 à 1851, né à Bourg (Ain), le 25 décembre 1803, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 30 avril 1876, étudia le droit, et s'inscrivit au barreau de Lyon, où il ne tarda pas à se faire connaître par son talent et par l'ardeur de ses opinions démocratiques. Le procès d'avril, où il fut un des défenseurs choisis par les accusés, le mit surtout en vue. Il s'occupa ensuite de linguistique, et publia (1842) en collaboration avec M. F. François, un remarquable *Dictionnaire des racines et dérivés de la langue française*, où les mots sont classés par racines et par familles, d'après la consonnance et la signification. En même temps, il prenait une part active aux débats passionnés ouverts avant 1848 sur la question sociale; ami et disciple du philosophe Buonarrotti, il se rangea dans la fraction la plus avancée du parti républicain. Au lendemain de la révolution de février, il présida un club dans le quartier Saint-Marceau et publia une feuille intitulée : *Le Défenseur du peuple*. Son nom, populaire à Paris, avait été mis en avant, dès 1849, par le « Conclave socialiste » comme candidat à l'Assemblée législative : il réunit alors, sans être élu, plus de 100,000 suffrages; mais il n'entra à l'Assemblée que lors de l'élection complémentaire de Saône-et-Loire, nécessitée par les condamnations dont la Haute-Cour de Versailles, à la suite de l'affaire du 13 juin 1849, avait frappé six représentants de ce département. Le 10 mars 1850, M. Charassin obtint, le 3^e sur 6, 61,321 voix (105,573 votants, 157,143 inscrits), et fut proclamé élu. Mais l'élection fut invalidée en bloc, par la majorité de droite, et M. Charassin dut se représenter le 28 avril 1850, aux suffrages des mêmes électeurs; 73,014 voix le renvoyèrent alors à l'Assemblée (120,162 votants, 154,015 inscrits). Il siégea à la Montagne, et vota régulièrement avec la minorité démocratique. Plusieurs propositions déposées par lui furent repoussées par l'Assemblée, comme favorables au socialisme. Il combattit vivement la politique de l'Elysée, et protesta contre le coup d'Etat. Arrêté au Deux-Décembre et compris dans le décret d'expulsion, il se réfugia en Belgique, d'où il passa en Angleterre. Il revint depuis,

mourir en France; il était resté étranger, depuis lors, à la politique active.

CHARREL (PIERRE-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Corbeymieux (Isère) en 1760, mort à Constance (Suisse) en 1817, était homme de loi; il adopta les principes de la Révolution. Membre du district de la Tour du Pin, il fut élu, le 10 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Isère, avec 800 voix sur 460 votants. Dans le jugement de Louis XVI, il s'exprima ainsi : « Jo vote pour la mort, sauf à examiner ensuite la question de savoir s'il ne serait pas utile de différer l'exécution ». Il se déclara pourtant contre le sursis. Il prit, d'ailleurs, peu de part aux travaux de l'Assemblée. Passé au Conseil des Cinq-Cents, en qualité d'ex-conventionnel, le 4 brumaire an IV, il y représenta le département de l'Isère, une première fois jusqu'en 1797, puis une seconde fois, à partir du 24 germinal an VII, ayant été élu à nouveau par ce département. Dans l'intervalles il avait été nommé (23 germinal an VI) administrateur de l'Isère. Charrel adhéra au Coup d'Etat de brumaire, et entra le 4 nivôse an VIII, par décision du Sénat conservateur, au Corps législatif, comme député de l'Isère; il en sortit en 1803. Depuis, il vécut retiré dans son pays natal, jusqu'en 1816, époque, où, atteint par la loi contre les « régicides », il se rendit en Suisse et se fixa à Constance, où il mourut dans la gêne.

CHARREYRON (PIERRE), député de 1834 à 1839, né à Bellac (Haute-Vienne), le 8 juillet 1788, mort à Bellac, le 2 juillet 1843, était d'une famille de magistrats. Il fit son droit, et commença par exercer la profession d'avocat. Après la révolution de 1830, il fut nommé (27 août), procureur du roi près le tribunal de Bellac; puis il devint, le 4 janvier 1832, président de ce même tribunal. Le 3^e collège électoral de la Haute-Vienne l'ayant choisi (21 juin 1834) pour son député par 111 voix sur 225 votants et 276 inscrits, contre 110 à M. Resnier, il siégea dans la majorité conservatrice, vota constamment avec elle, et reçut, pendant la législature, la croix de la Légion d'honneur. Son attitude extrêmement favorable au pouvoir et la distinction dont il venait d'être l'objet lui attirèrent, de la part d'un journal légitimiste de la Haute-Vienne, la *Gazette du haut et bas Limousin*, des attaques très vives et plusieurs fois répétées. M. Charreyron poursuivit le journal devant les tribunaux et obtint une condamnation contre lui. Mais les mêmes accusations ayant été renouvelées le député de Bellac crut devoir s'adresser au président de la Chambre. Il lui écrivit de Limoges, le 2 février 1837, une longue lettre qui fut insérée au *Moniteur officiel* et où il sollicitait l'autorisation d'être poursuivi. « Dans les premiers jours d'octobre, écrivait-il, j'eus l'honneur de vous informer de l'attaque odieuse dont mon honneur avait été l'objet dans un journal légitimiste qui s'imprime à Limoges, et qui n'a pu parvenir à soutenir sa misérable existence qu'en appelant à son aide les passions démagogiques. Dans son numéro du 25 septembre dernier, ce journal, sous le prétexte de la décoration de la Légion d'honneur qu'il a plu au roi de me conférer, discutait, d'une manière amèrement offensante, mes titres à cette distinction, et terminait en disant : que j'étais suffisamment récompensé par une place de

président obtenue d'une manière étrange, et par les émoluments que je percevais, sans occuper ma place, et sur les fonds secrets; et ajoutait qu'on n'aurait pas dû encore venir donner le scandale de la croix. » M. Charreyron continuait en exposant qu'une nouvelle imputation de faux venait d'être dirigée contre lui par la même feuille; une instruction était ouverte sur ce point, et, comme l'inviolabilité parlementaire paralysait l'action du ministère public, l'auteur de la lettre sollicitait un congé de quatre mois pour permettre à la cour d'assises de se prononcer. « Il me semble, disait-il, qu'il en est du ministre de la justice comme du ministre des autels; il ne doit exercer le sacerdoce de la loi que lorsque sa réputation est intacte aux yeux de tous. » La Chambre des mises en accusation de la cour de Limoges ayant rendu, le 20 avril 1837, un arrêt de non lieu en sa faveur, M. Charreyron reprit l'exercice du « sacerdoce de la loi. » D'autre part, son mandat législatif lui fut confirmé le 4 novembre 1837, par 202 voix sur 293 votants et 338 inscrits. Il continua de voter avec les ministériels, et échoua au renouvellement de 1839.

CHARREYRON (JACQUES-CHARLES), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bellac (Haute-Vienne), le 27 décembre 1813, mort à Bellac, le 9 décembre 1871, appartient à la magistrature. Il fut élu, le 8 février 1871, le 5^e sur 7, avec 43,242 voix (62,174 votants, 87,375 inscrits), représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, siégea au centre droit, et s'associa aux premiers votes des conservateurs monarchistes de la majorité, notamment pour la paix et pour les prières publiques. Il mourut la première année de la législature.

CHARREYRON (JEAN-BAPTISTE-GÉDÉON), représentant à l'Assemblée nationale de 1872 à 1875, né à Bellac (Haute-Vienne), le 7 juin 1825, était de la même famille que le précédent. Il lui succéda, le 7 janvier 1872, comme représentant de la Haute-Vienne : il avait obtenu 22,836 voix (42,739 votants, 85,224 inscrits). Il avait été précédemment sous-préfet, puis était entré dans la magistrature, et était devenu également conseiller à la cour de Limoges, fonctions qu'il occupa jusqu'à l'époque de sa mise à la retraite (21 mars 1884). Élu comme conservateur, M. Charreyron fit partie du centre droit, et soutint de tout son pouvoir le gouvernement du 24 mai et le ministère de Broglie. Il vota : le 24 mai 1873, pour l'acceptation de la démission de Thiers; le 19-20 novembre, pour le Septennat, le 4 décembre, pour le maintien de l'état de siège; le 20 janvier 1874, pour la loi des maires; le 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon; le 11 février, contre l'amendement Pascal Duprat; le 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles.

CHARRIER (MARC-ANTOINE), député aux États-Généraux de 1789, né à Nasbinals (Lozère), le 25 juillet 1755, exécuté à Rodez (Aveyron), le 16 juillet 1793, était fils d'un notaire de Marvejols. Il fit son droit à Toulouse, s'engagea dans le régiment de Bourbonnais, avec lequel il alla se battre en Corse, puis revint dans son pays natal, reprendre la charge de son père. Élu député du tiers aux États-Généraux, le 29 mars 1789, par la sénéchaussée de Mende, il siégea parmi les défenseurs de l'ancien ré-